



**Discours de Charles-René Tandé, président du CSOEC**

**73<sup>ème</sup> congrès de l'Ordre des experts-comptables  
Plénière de clôture - vendredi 12 octobre 2018**

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le premier ministre,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Monsieur le président de la CNCC,  
Monsieur le Maire,  
Monsieur le Préfet,  
Monsieur le commissaire du gouvernement,  
Mesdames et messieurs les présidents,  
Chères consœurs, chers confrères  
Mesdames, Messieurs,

Quelle belle démonstration pour Clermont-Ferrand !

Pour ceux qui doutaient de la possibilité d'organiser un Congrès de l'Ordre ici, cette plénière apporte une réponse éclatante !

Près de 4 000 congressistes... et notre premier ministre !

Monsieur le Premier Ministre,

Votre présence démontre deux choses :

- que venir en Auvergne n'est pas si compliqué

- mais je pense aussi que votre présence dans un congrès éloigné de Paris - c'est une première - témoigne de l'intérêt que vous portez à notre profession et à son profond ancrage territorial, au coeur de la vie économique de notre pays. Nous en sommes très honorés. Je vous en remercie très sincèrement.

Vous venez d'entendre Jean Bouquot, le président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, qui a exprimé son inquiétude légitime à propos du relèvement des seuils.

Alors, vous êtes ici au Congrès de l'Ordre des experts-comptables et je ne veux pas qu'il y ait de confusion entre ces deux métiers.

Mais cette inquiétude est partagée par de nombreux professionnels qui s'interrogent. Nous voulons nous projeter ensemble vers les perspectives d'avenir.

Nous sommes tous convaincus, au plus profond de nous-mêmes, que nous avons un rôle essentiel au service de l'intérêt général et au service des entreprises françaises.

C'est notre choix de métier, c'est le sens de notre engagement, c'est notre vocation.

Cet intérêt général, nous le servons de différentes manières, mais avant tout en restant fidèle à notre serment : respecter et faire respecter les lois.

La sécurité financière, fiscale, sociale que nous apportons est la raison d'être de notre réglementation. Avec ses avantages... mais aussi ses contraintes.

Ces contraintes, nous les acceptons d'autant plus que nous sentons un soutien, un dialogue avec nos autorités de tutelle.

Le prélèvement à la source est un bon exemple.

Notre profession s'est mobilisée depuis le début, aux côtés du gouvernement, pour faciliter la mise en œuvre de ce grand projet.

Nous avons fait des propositions de simplification,

- avons investi du temps (et de l'argent) pour être prêts, auprès de nos clients,
- avons répondu à toutes les sollicitations de l'administration fiscale...

Mais, la communication visant à promouvoir le TESE a suscité de nombreuses interrogations. La profession a mis beaucoup d'énergie pour appuyer ce chantier. Elle a besoin d'appui en retour de la part des pouvoirs publics.

Alors, monsieur le premier ministre, je considère que votre présence ici, avec nous, est une marque de reconnaissance et d'encouragements.

Une fois rappelé ce contexte, je veux me projeter dans l'avenir et vous dire combien notre profession sait s'adapter, évoluer... et servir notre économie et nos clients.

Depuis longtemps les experts-comptables ont accompagné le mouvement de transformation continue de notre économie en relation avec les évolutions technologiques.

Le mouvement de la dématérialisation a commencé depuis de nombreuses années. La profession a lancé fort opportunément le portail déclaratif [jedeclare.com](http://jedeclare.com) en l'an 2000.

Près de 20 ans plus tard et 2 millions de liasses fiscales transmises par an, nous devons reprendre enfin notre marche en avant.

Nous avons encore de grands projets devant nous.

Des projets, vraiment, stratégiques.

Tout d'abord, la donnée.

Nous sommes légitimes pour nous saisir de cette question.

Nous collectons une quantité considérable de données.

L'analyse des données complexes, c'est dans notre ADN.

Nous mettrons à disposition des données sectorielles, en partenariat avec les éditeurs.

C'est une nécessité pour améliorer les performances des entreprises.

Ensuite, le chantier de la dématérialisation.

Une étape majeure reste à franchir, celle de la généralisation de la facture électronique.

C'est inéluctable.

Ce sont des gains de productivité pour nos équipes.

C'est une simplification pour nos clients.

C'est également un moyen puissant de lutter contre la fausse facture.

Notre devoir d'Institution est d'organiser une plateforme d'échanges de ces factures électroniques.

Monsieur le premier ministre, nous devons pouvoir compter sur le soutien de l'Etat sur ce sujet.

Enfin, le chantier de l'accompagnement de nos clients dans leur transformation numérique.

Mounir Mahjoubi viendra nous faire un clin d'œil à ce sujet tout à l'heure...

Nous sommes là pour favoriser la transition numérique de nos deux millions de petites entreprises clientes. Et nous sommes toujours là pour aller dans le sens de la vraie simplification.

Vous avez raison de nous faire confiance sur ce sujet.

Monsieur le premier ministre, je dois aussi, ici, au congrès des experts-comptables, souligner que le travail que nous menons depuis plus de quinze mois s'est concrétisé au travers de la loi PACTE par la prise en compte de toutes nos demandes.

Certaines remontent à près de 20 ans, comme la reconnaissance de l'expert-comptable en entreprise !

Notre métier évolue et nous devons permettre à tous les experts-comptables d'avoir un avenir, en restant au service de nos clients.

L'accompagnement des entrepreneurs, de ceux qui font l'économie, est notre rôle premier.

Nous ne remplacerons pas le commissaire aux comptes dans son rôle d'alerte, pas plus que nous ne remplacerons le contrôleur fiscal ou l'URSAFF.

A chacun son rôle.

Au contraire :

- En nous reconnaissant l'activité du numérique,
- En nous permettant des modes nouveaux de facturation avec les honoraires de succès,
- En nous simplifiant la relation administrative grâce au mandat implicite et enfin
- En nous confiant la possibilité de régler ou d'encaisser pour le compte du client,

Vous encouragez la profession à mieux accompagner les entreprises.

En reconnaissant, enfin, les compétences spécialisées, tellement nécessaires aux entreprises, vous permettrez à chacun de choisir sa stratégie.

Un mot sur notre Institution.

Nous avons, dans le cadre de la loi PACTE, acté la mise en place de la nouvelle carte des grandes régions.

Le suffrage universel direct pour les élections au conseil supérieur sera enfin l'occasion d'une expression directe et beaucoup plus moderne de notre système démocratique.

Nous avons, aussi, un important chantier Institutionnel à mener avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes pour mettre en cohérence nos organisations.

Nous comptons, monsieur le premier ministre, sur votre soutien, pour faciliter ce projet souhaité par nos Institutions.

Voilà, monsieur le premier ministre, vous avez devant vous un public qui peut être amené à s'interroger et qui a besoin de soutien.

Mais c'est un public acquis à la cause de l'entreprise, de son développement, et de tout ce qui favorise la croissance.

Une croissance prévue à 1,7 %, vous le savez, nous pourrions faire mieux. Travaillons ensemble pour contribuer à la solidifier durablement à vos côtés et au service de nos entreprises.

Je vous invite maintenant à me rejoindre.